

AFFAIRE N°18 - Attribution d'une subvention à l'U. S. E. P.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Délégué Départemental de l'USEP vient de me transmettre une demande d'aide pour les transports nécessités par les déplacements de ses adhérents dionysiens.

Afin d'aider cette association, je vous propose de lui verser une subvention de 6 500 F (SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS) correspondant aux frais de transport pour 1977.

Les crédits sont prévus au Chapitre 945 - Article 657 du Budget Primitif 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

| | Voix | ADOPTE A L'UNANIMITE |
|--|------|----------------------|
| pour le préfet et par délégation | | X |
| le directeur des Finances et des collectivités locales | | X X |
| Signé Paul PASTOR | | |
| avec copie conforme | | |
| Saint-Renis, le 16 mars 1978 | | |
| le Chef de Bureau délégué | | |
| J. LA COSTE | | |